

compte de la révélation du *Journal des Débats*.  
Bien qu'elle soit tardive, cette révélation est bonne à méditer.

### INFORMATIONS ET NOUVELLES

Sur la nouvelle que l'emprunt avait été voté à l'unanimité par l'Assemblée, une hausse de 25 c. a eu lieu sur la rente 3 0/0, tandis que l'emprunt faisait déjà 1 0/0 de prime.

La Chambre de Commerce de Bordeaux vient de voter une adresse de félicitations à M. le ministre des finances à l'occasion du passage de la loi d'impôts présentée par lui à l'Assemblée nationale.

Une maison de la rue St-Denis a fait, pendant ces trois derniers jours, pour plus de 100,000 fr. d'affaires, chiffre qu'elle n'avait pas atteint en dix mois, depuis le commencement de la guerre.

Un fabricant, dont l'industrie se relie à l'art de la musique, vient d'embaucher déjà soixante ouvriers, il en cherche autant. Les commandes lui viennent de toutes parts. C'est d'une heureuse augure, dit le *Moniteur*, pour la reprise des affaires, et nous pourrions citer mille exemples pareils.

M. de Fôrcade la Roquette était, hier, à Paris.

On sait que l'ex-ministre refuse absolument de se présenter aux élections.

La princesse Mathilde est depuis samedi dans sa propriété de Saint-Gratien.

Le lendemain de son arrivée, les Prussiens qui, on le sait, occupent encore le pays, lui ont envoyé la musique d'un régiment, qui a joué dans le Parc, sous ses fenêtres.

C'est samedi que le conseil de guerre doit se réunir à Versailles.

Si nous sommes bien informés, les séances commenceront à sept heures du matin, et ne seront suspendues que de onze heures à midi, pour se terminer à deux ou trois heures au plus tard.

Hier matin, est entré, dans le port du Havre, le *Holland*, venant de Hambourg, qui a rapatrié un grand nombre de nos prisonniers internés en Saxe.

On annonce pour dimanche prochain la réouverture de toutes les salles du musée du Louvre.

M. Henri Maret, rédacteur du *Mot d'Ordre*, a été arrêté hier, à Paris.

M. Henri Maret, dont plusieurs fois déjà on avait annoncé l'arrestation, vivait tranquillement caché dans une maison du Faubourg-Poissonnière.

Au moment où l'on découvrait, il se préparait à fuir revêtu d'habits ecclésiastiques.

Le *Journal des Débats* publie ce matin un article intéressant dans lequel il démontre, avec preuves à l'appui, que l'horrible résolution de détruire Paris n'a pas été inspirée aux gens de la Commune par l'exaltation de la lutte, mais que ce projet avait été conçu longtemps avant les événements de Mars.

Voici qui vient à l'appui de cette assertion des *Débats*. On trouve dans une page d'autographes publiée en juillet 1870 par le *Journal de la Feuille*, une lettre, très-curieuse et fort peu connue, de Jules Vallés. La dernière phrase ressemble à une prophétie :

« Oui, mon cher M... j'accepte une place au coin de votre feu. On fera bouillir sur les cendres chaudes la marmite du faubourien, griller sur les tisons le boudin noir des réfractaires. J'apporte mon gueux dans le bivac ! »

Jules VALLÉS.

Parmi les arrestations opérées dans la journée d'hier, figure la demoiselle P., maîtresse du citoyen Le Moussu fils, au sujet de laquelle elle aurait formellement refusé de donner aucune indication.

Les citoyens Breshier et Greffier fils, tous deux officiers dans le bataillon des vengeurs de Fougères, ont été arrêtés hier.

Recherchés comme les auteurs de l'incendie du Palais de Justice, ils avaient jusqu'ici réussi à échapper aux agents. C'est devant les ruines du monument qu'ils avaient incendié qu'ils ont été reconnus et arrêtés.

Dans les premiers jours de Juillet, l'Algérie aura reçu les 50,000 hommes de troupes que le gouvernement français doit y envoyer — ou y intiner — d'après les clauses du traité de paix avec la Prusse.

Huit régiments, forts de 3,000 hommes, tous prisonniers revenant d'Allemagne, sont en route pour notre grande colonie.

Is portent les numéros de 1 à 8.

Le 8<sup>e</sup>, commandé par le colonel Louis, est parti, lundi soir, de Versailles, par les voies rapides.

Les 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> campent dans le parc, prêts à suivre, à deux jours d'intervalle, le même itinéraire.

Ces régiments sont tous composés de vieux soldats. La plupart appartiennent à la classe de 1864 et aux suivantes; les plus jeunes sont de la classe 1868.

La ville de Cambrai a été désignée comme lieu de rassemblement d'une grande partie de nos prisonniers.

Là, ils ont été entièrement équipés à nouveau, ont été envoyés à Versailles et sont partis de là, après quelques jours de repos.

Les troupes emportent avec elles leurs vivres, jusqu'à leur destination.

Il en est venu de la seule ville de Torgau, en Saxe, un corps de 8,500.

On lit dans le *Journal officiel* :

Versailles, 21 Juin 1871.

Le gouvernement prévient le public que le service des postes est complètement rétabli à Paris et dans toutes les directions, à partir de ce jour, 21 juin 1871.

La télégraphie privée, qui fonctionne déjà dans tous les départements, sauf ceux de Seine et Seine-et-Oise, sera rétablie sous peu de jours dans ces deux

départements. En attendant, et dès aujourd'hui, toutes les dépêches privées concernant l'emprunt seront admises par l'administration.

Le service des caisses centrales qui fonctionnent à Versailles depuis le lundi 20 mars, sera rétabli à Paris, à partir du samedi 24 juin, au Palais de l'Industrie.

Les bureaux seront ouverts au public de 10 h. à 3 heures.

Les porteurs de rentes 3 0/0, 4 et 4 1/2 qui ont déposé leurs inscriptions du 10 au 18 mars, continueront à toucher les arrérages échus le 22 mars et 1<sup>er</sup> avril, sur la présentation des bulletins de dépôt qui leur ont été délivrés.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet, les porteurs de bulletins de dépôt de rentes 3 0/0 recevront, en même temps et aux mêmes quantités, sur la remise des dits bulletins, les arrérages à échoir à cette date et les inscriptions qu'ils avaient déposées.

Les titres de rente 4 et 4 1/2 0/0 déposés ayant été détruits dans l'incendie du ministère des finances, ne pourront être remplacés qu'ultérieurement, mais en temps utile pour l'échéance du 22 septembre prochain.

A cet effet, les porteurs des bulletins de dépôts des dites rentes 4 et 4 1/2 0/0 sont invités à établir de nouveaux bordereaux détaillés de leurs inscriptions. Les formulaires nécessaires leur seront délivrés au Palais de l'Industrie.

Le bruit s'est répandu en province que la maison nationale de Charenton a été évacuée pendant le siège de Paris et que ses pensionnaires ont été transférés dans les départements. Il n'en est rien, et nous devons rassurer officiellement les familles sur le sort des aliénés des deux sexes confiés à ce grand établissement de l'Etat.

Les malades de Charenton ne se trouvant exposés à aucun danger sérieux, l'administration n'a pas voulu qu'ils fussent déplacés, et l'événement prouve qu'elle a eu raison. Non seulement la maison n'a pas été évacuée, mais, pendant toute la durée du siège, elle a servi de refuge aux établissements voisins qui lui ont amené leurs pensionnaires pour les mettre en sûreté.

Beaucoup de familles s'adressent directement au ministre de la marine pour obtenir des renseignements sur la situation des marins ou des militaires des troupes de la marine qui ont pris part à la guerre.

Le ministre est, pour la plupart du temps, dans l'impossibilité de répondre à ces demandes. Il est obligé de les renvoyer au préfet maritime du port où le mari ou le militaire est parti pour faire campagne. C'est là seulement, en effet, que sont réunis les documents qui peuvent servir à répondre aux demandes des familles. Il est donc préférable, pour éviter tout retard, d'écrire directement par lettres affranchies, aux préfets maritimes.

### ASSEMBLÉE NATIONALE

(Suite de la séance du 20 juin).

M. Thiers continuait :

L'Autriche avait déclaré formellement par la bouche de M. de Beust, par celle de M. Andrassy, et ce sont des hommes dans la parole est certaine, l'Autriche avait déclaré qu'elle ne pouvait venir à notre aide.

M. THIERS rappelle que l'administration militaire n'était pas prête, qu'il l'a avertie, mais en vain.

Le patriotisme de M. Thiers n'a pas même reculé devant une démarche indirecte vers le prince. Il a fait dire positivement au Prince, qu'on le trompait, qu'il était dans l'illusion, et que la France n'était pas prête. Mais tout le monde était entraîné et la France a été entraînée par ses gouvernants.

Nous avons été entraînés, et la France paiera 8 milliards et plus, mais en payant sa faute aux yeux du monde entier, dans un avenir que je ne puis préciser, la France, j'espère, constatera encore sa force et sa grandeur immortelle. (Très-bien! très-bien! Applaudissements.)

L'orateur entre dans des détails des sommes que nous a coûté la guerre, depuis le commencement jusqu'à nos jours. Si l'on s'était arrêté à Sedan, n'aurait-on pas bien fait? Peut-être, mais on ne saurait oublier le soin de notre honneur, et tant qu'il restait une ressource, n'était-il pas bien de continuer patriotiquement la lutte contre l'étranger?

La lutte de Paris, il ne faut pas le méconnaître, était une grande et belle résolution; et si plus tard la révolte a jeté, sur Paris, des ombres sanglantes, il ne faut pas oublier que la résistance de Paris a été un grand spectacle donné au monde pour l'honneur même de la France. (Très-bien!)

Si l'on avait arrêté la guerre un mois, deux mois après le siège de Paris, l'Europe aurait été étonnée: On ne croyait pas la population de Paris capable d'une résistance aussi énergique. L'événement a montré qu'on s'était trompé sur ce point, et il ne faut pas regretter ce que nous a coûté le siège de la capitale. La faute a été de pousser la guerre à outrance sur la Loire. Si l'on s'était arrêté sur la Loire, les dépenses se seraient élevées de 15 ou 1400 millions, et l'indemnité de guerre aurait été moins lourde; je crois qu'elle n'aurait pas dépassé 2 milliards et demi.

En prolongeant la résistance, devenue désespérée on a accru la dépense de 1500 millions, et l'indemnité de guerre, ce que vous savez. De sorte que la guerre a coûté, d'un côté, 3 milliards; d'autre part, 5 milliards. Voilà la vérité, et il faut le dire au pays.

Maintenant, j'ai dit la faute; elle était excusable d'abord, tant qu'elle n'avait pas d'autre objet que la défense du pays; elle n'a perdu ce caractère que du jour où, aux en-

traînements du patriotisme se sont mêlés des passions de parti. Mais la vérité est que les auteurs de la première faute sont les coupables de la seconde, et comme le général Trochu l'a si bien dit, nos désastres sont la résultante de la déclaration néta-te de guerre. (Applaudissements.)

Envisageons maintenant les deux budgets de 1870 et 1871 pour nous rendre compte de la situation. Le budget de 1870 contient la totalité de la durée de la guerre. On avait préparé 1.830 millions de ressources au budget ordinaire. La guerre a exigé 1.811 millions, ce qui portait les dépenses à un total de 3.302 millions. Les ressources vraies étaient de 2.737 millions, d'où il résulte un déficit de 645 millions pour 1870.

Pour le budget de 1871, les dépenses de paix devaient être de 1.771 millions. Il a été ajouté au mois de janvier et plus tard 930 millions; en somme 2 milliards 730 millions environ avec les réductions 2 milliards 648 millions. Les impôts ont seuls une réduction de 400 millions. En ressources publiques, nous avons 480 millions. Le produit des nouveaux impôts sera de 120 millions pour la fin de l'année. Le chiffre des traitements sera diminué de 3 millions. L'intérêt de l'Etat exige que les fonctionnaires soient convenablement rétribués. Il y aura 1650 millions de ressources; il y aura un déficit de 986 millions jusqu'à l'époque où nous parlons, avec les déficits de l'année précédente, le déficit est de 1.631 millions. Tel est, en résumé, notre situation.

La Banque de France nous a prêté 1330 millions; en venant ainsi en aide à l'Etat, elle n'a pas perdu ses avantages; elle s'est conservée d'honneur, et elle a obtenu que le billet de la Banque de France est l'égal de l'or dans le monde et dans quelques contrées, supérieur de quelques centimes (Très-bien très-bien). Avec du travail et de l'énergie, la France peut donc faire face à toutes ses charges. Avec le prêt de la Banque de France, nous sommes plus que de 301 millions en découvert. Le découvert est porté sur la dette flottante. Elle est actuellement de 651 millions, chiffre le plus abaissé depuis 30 ans.

Voilà notre situation.

Si nous n'avions pas l'indemnité de guerre à payer, nous serions dans une situation prospère. Mais nous avons l'indemnité de guerre. Nous la paierons avec douleur, mais avec la ponctualité que la France met à toutes ses obligations. La glorieuse victoire peut supporter encore la situation qui lui a été faite. La France paye, sans avec trop d'empressement, du moins avec facilité. Chaque Allemand qui s'en va diminue notre dépense, et nous espérons que l'occupation cessera si non entièrement, du moins d'une manière très sensible. Il nous faudra aussi faire face au budget de l'année et nous devons faire tout ce qu'il sera possible de faire pour cette année. Elle sera plus difficile, mais non-solement à rétablir l'ordre en France, mais qu'il nous relève aujourd'hui aux yeux du monde entier. (Très-bien! très-bien!)

Nous avons bien des maux à réparer; et les maux de la guerre sont de si maux qu'on ne saurait jamais oublier, car ils sont ceux qui ont souffert les victimes. Mais, dit M. Thiers, il y a des maux que nous pourrions que nous voudrions réparer.

Certes, ces souffrances sont considérables, je ne le méconnais pas, mais elles ont été exagérées dans le tableau qui vous a été présenté tout à l'heure. Parmi les autres dépenses qui nous incombent pour ce Paris ne présente pas plus longtemps l'aspect d'une ruine. C'est une question de dignité nationale que vous jugez vous-mêmes. Il ne s'agit pas, d'ailleurs, ici de dépenses de luxe. Voici maintenant les ressources sur lesquelles nous pouvons compter. J'ai dit que nous devions 1,330 millions à la Banque. Elle pourra encore nous avancer 200 millions. Maintenant, sur l'indemnité de guerre, nous avons déjà payé 121 millions, plus 325 millions résultant de l'indemnité du chemin de fer de l'Est. Soit 40 millions à déduire de l'emprunt. Ce qui, joint aux 200 millions de la Banque, nous donne 650 millions disponibles pour faire face aux dépenses imprévues de l'année prochaine, notamment à celles que nous avons à faire sur le mur de Paris et sur la frontière que nous avons maintenant à couvrir, vous savez-voilà. Ainsi, je le répète, nous pouvons faire face à l'indemnité et aux dépenses éventuelles.

Nous ne dirions pas cela si nous n'avions pas la confiance à faire face à tout et de rendre à la France sa première.

On nous dit : Payez-vous vous-mêmes assez librement pour faire face à tout comme vous le préférez ?

M. THIERS donne l'état de caisse et parle d'abord de l'emprunt. Je ne donne pas le taux, mais le public tout entier le devine. Si l'on s'adressait à des banquiers, on pourrait le caché. Cependant il faut qu'il soit dit et M. Thiers ne dit pas le chiffre aujourd'hui.

Le premier versement sera de 15 0/0. Les escomptes seront environ 200 millions, et avec ce que nous avons payé du premier trimestre de l'année de guerre, nous n'avons plus à payer que 75 millions.

Pour le trimestre suivant, l'emprunt sur les chemins de fer de l'Est donne 325 millions; nous n'avons plus que 175 millions à payer.

Les autres trimestres seront également couverts par l'emprunt, et au besoin, nous recourrons à la Banque de France à laquelle nous demanderons, s'il le faut, 200 millions. La Banque ne peut pas nous suffire à elle-même sans émission de nouveaux billets. Le remboursement du portefeuille est déjà parfaitement assuré, et elle a actuellement 520 millions en or dans ses caisses, le public sera chargé de l'apprendre. (Mouvement général d'approbation.)

Elle a encore 50 millions de billets à émettre pour arriver au chiffre légal de son émission, et, d'ailleurs, un excédent qui fait face à tout. Voilà pourquoi la Banque n'aura pas besoin de demander l'extension de son émission.

M. GERMAIN. — Je demande la parole.

M. THIERS. — Dès lors qu'avec 2 milliards, nous pouvons suffire aux besoins actuels et prévus de l'avenir prochain, il ne serait pas prudent de demander 500 millions de plus. Il faut plus sage, au lieu de demander ce qui nous arriverait strictement besoin à la Banque, on autorisant à

augmenter, ce serait inutilement semer des alarmes complètement fausses dans le public sur une situation laborieuse mais nullement calamiteuse. (Très-bien! très-bien!)

Ainsi, messieurs, voilà la situation. Il est évident que l'emprunt pour l'indemnité de guerre est le moyen de payer l'indemnité de guerre et le moyen de payer le reste des dépenses. Nous avons ensuite le moyen de payer le reste de l'emprunt et pour nous permettre de contracter un nouvel emprunt à de meilleures conditions, nous aurons, après cela, notre situation financière sera laborieuse, mais non désastreuse. Maintenant, pourquoi avons-nous ainsi procédé? Parce que nous donnons à la Banque 3 0/0 et au public 6 0/0, ce qui fait une économie considérable.

Bien plus, l'année prochaine, nous lui paierons moins encore. On veut nous enchaîner, nous limiter à 0.60 pour cent. Pour ma part, je ne commettrais pas l'imprudence de dire à quel taux nous lui emprunterons plus tard; d'ailleurs, je n'ignore rien. Pourquoi donc et la Banque peut-elle nous prêter à un taux inférieur? Parce que, en nous donnant son crédit, elle obtient de nous par là une merveilleuse ressource de la circulation, le crédit de l'Etat, et c'est ce double crédit combiné qui fait notre force et sur quoi nous comptons.

Pourquoi donc M. Thiers, avons-nous préféré emprunter une partie au public et une partie à la Banque. Pourquoi sur 1,500 millions, payons nous seulement aujourd'hui 5 0/0, et plus tard 3 0/0. Nous pourrions charger la Banque de tout l'emprunt; mais nous avons cru devoir le ménager, pour ménager son crédit et le nôtre en même temps. Pourquoi 5 0/0 et non pas 3 0/0. Sans dire le taux, admettons que nous empruntions réellement à 6 0/0. Si nous empruntons à 3 0/0, nous laissons une marge de 48 à 50; nous ne laissons qu'une marge de 18 avec le 5 0/0. Jamais en aucun temps, la rente française, si renommée dans le monde, n'a donné à ses prêteurs 5 0/0. Quant elle donne à ses prêteurs 5 0/0, on court de tous les côtés; on accourra à 6 0/0. Mais bientôt, nous arriverons à mieux, si nous réalisons ce que me recommandait mon maître, le baron Louis. « Si vous êtes sage, dit-il, je vous donnerai plus d'argent que vous ne pourrez en dépenser. Peut-être arriverons-nous à 5 1/4, peut-être à 5, mais il faudra que nous soyons bien sages. » (Rire général.)

Si nous ne parlons aujourd'hui que de ce que nous devons parler, en étant tous d'accord, nous arriverons à ce résultat, vous me comprenez, messieurs. (Très-bien. Applaudissements.)

Bientôt le 5 0/0 sera à 90, et nous obtiendrons même un résultat meilleur. Pas aussi bien du terme. On peut renouveler le contrat et en améliorer les conditions. Ce renouvellement du contrat sera possible, et nous y arriverons, si nous sommes sages. (Très-bien! très-bien!)

Quel budget aurons-nous quand toutes ces opérations seront accomplies? Ce sera un budget pesant mais non désolant; et vous en arrêterez vous-mêmes les limites. Il faudra d'abord faire face à l'indemnité de guerre. Après les 2 milliards payés, nous aurons trois ans de repos. Cette indemnité écartée, quel sera le budget? Il y a des réductions prévues. Il faut d'un autre côté, ajouter le service de tous les emprunts que nous aurons contractés.

M. Thiers entre dans le détail des divers emprunts contractés à Tours, Bordeaux et plus tard. Le budget des pensions sera augmenté de 10 millions. Nous devrons à la Banque de France 15 millions d'intérêts. L'annuité du chemin de fer de l'Est est de 16 millions 500,000 fr.

Les 2 milliards d'emprunt donnent 120 millions. Le total sera 356 millions qu'il faudra ajouter au budget. Quant à l'amortissement qui n'a pas été servi, il faudra donner cet exemple au monde de le servir sérieusement. Il faut que le monde sache et particulièrement ceux qui nous donnent leur confiance.

Il faut que l'amortissement soit puissant. Nous nous proposons de le fixer à 200 millions. C'est un total de 556 millions à ajouter à notre budget. Il faut s'attacher des réductions que vous opérerez. J'ai entendu dire qu'on pouvait réduire le budget de 220 millions. J'ai été bien souvent témoin du désir ardent de ces réductions, et l'on a toujours été heureux d'obtenir le dixième de réductions qu'on se proposait d'opérer. Le budget n'est pas une masse de dépenses culpables, et je ne crois pas qu'aucun gouvernement ait laissé 200 millions de dépenses non nécessaires. Je serais moins incrédule pour 250 millions; mais je dois dire tout d'abord que, sous le régime qui nous a laissés tant de maux que nous déplorons, on a trop donné aux dépenses de luxe et pas assez pour la force publique et je dois déclarer hautement que pour notre marine comme pour notre armée, pour la force publique je ne pourrais rien dire et en agissant ainsi, j'en ai pour moi la sûreté présente de la France et à sa grandeur à venir. (Applaudissements.)

La réduction sera-t-elle de 150, de 120 millions, c'est ce que nous verrons. Supposant que nous gagnions 120 millions sur le budget, 120 millions!... C'est peut-être trop (rire général). Ce sera 436 millions, auxquels nous avons à faire face, et je vous rappelle, pour vous consoler qu'il y a là dedans 200 millions pour l'amortissement.

Les nouveaux impôts peuvent-ils vous donner cette somme? Oui, il est bon que le public sache que ces impôts n'existent pas; la force productive du pays. Un sentiment d'ordre a été contesté par quelques membres de la Commission du budget, c'est celui qui, porte sur les matières premières, notamment sur les matières textiles. En bien! vous le savez, Messieurs, je suis un ancien protectionniste et chez moi les idées anciennes ne changent pas. (Mouvement.) Je crois que la législation commerciale que nous vous proposons, et que nous vous proposerons, système qui ne sera pas, je m'empresse de le dire, le rétablissement des prohibitions, nous permettra de faire rendre au pays, je le prouverai temps à lieu, 420 millions de plus. J'affirme que nous avons le moyen de faire cela sans attenter à la production, car à cette limite doit s'arrêter l'impôt. Avec

cela, nous aurons un budget de 2 milliards, 450 millions; budget lourd, assurément, budget que j'avais prévu léger, mais qui nous a été légué par les fautes de l'empire et par nos malheurs; budget qui, d'ailleurs, ne l'oublions pas, coûte 200 millions de mortis-ement. Voilà donc simplement notre bilan.

Certes, c'est là une situation qui nous impose de grands devoirs; mais elle n'est pas au-dessus de nos forces, Messieurs, je vous ai dit la vérité pour que le pays entende et pour qu'il sache que, malgré tous nos malheurs, le nous reste encore, la Providence aidant, le pouvoir de faire renaitre la grandeur et la prospérité de la France.

(Ce discours est salué par une triple saignée d'applaudissements.)

La séance est momentanément suspendue.

A 5 h. 40, M. Germain monte à la tribune.

Plusieurs voix : A demain!

Plusieurs voix : A demain!

M. GERMAIN monte à la tribune.

M. LE PRÉSIDENT invite l'Assemblée au silence.

M. LE PRÉSIDENT. — Je suis heureux d'avoir à féliciter le Gouvernement et le ministère des finances, particulièrement de leur habile gestion financière.

Le crédit de la France était allé par la vente des bons au 3 0/0 du trésor. La vente des rentes a été suspendue ainsi que celle des bons du trésor; l'économie obtenue a été de plus de 100 millions; et il a été possible l'emprunt de 3 milliards. Le fait est également d'avoir réduit l'emprunt à ce chiffre. Les emprunts n'étaient jamais allés au-delà de 750 millions. Le succès de l'emprunt sera pour tout le monde, pour le Gouvernement et pour l'industrie.

L'orateur accepte la forme de 5 0/0; il accepte les prêts que l'on pourra demander à la Banque de France; mais il ne saurait lui offrir 1 0/0 mais seulement 6 0/0. Le crédit de la France ne doit pas être au-dessous de celui de l'Italie, et la Banque d'Italie prête à l'Italie à 6 0/0, encore n'est-ce qu'à 30 ou 40 0/0 avec les impôts qui pèsent sur la circulation en Italie et dont la Banque de France est exemptée. D'ailleurs la Banque a des dividendes qui vont au-delà de 300 franc par action. En lui accordant 60 franc par action en sus de ses bénéfices ordinaires, c'est faire assez. La Banque de France a des avantages qu'elle doit à l'Etat. Les billets ont le cours forcé; l'Etat lui le cours forcé et remboursé; le public pourra lui être substitué; je ne dis pas qu'il faut prendre cette mesure, ajoute M. Germain, mais vous aurez le droit de prendre, si elle refuse ce que vous êtes en droit de lui demander.

L'orateur continue à soutenir que la Banque de France doit préparer à 60 c. 10. Il y a des prêteurs de l'Etat, qui méritent plus d'égards encore que la Banque de France. La caisse d'épargne ne représentant deux millions de prêteurs de si plus nécessaires, qui depuis le 4 septembre ne touchent rien d'intérêt. Il faut que le remboursement des livrets de caisse d'épargne puisse avoir lieu à guichet ouvert, ce ne sera pas le plus grand nombre qui se présentera, mais il faut que les livrets puissent se présenter et constituer l'emprunt qui va être émis.

M. GERMAIN examine encore diverses questions et touche aux moyens qui feront face aux impôts. Divers impôts lui paraissent mal assés, et notamment l'impôt sur les matières premières. Le système d'impôts aurait été mieux compris des prêteurs s'ils avaient en tout d'abord pour base l'impôt sur le revenu. (Reclamations nombreuses.)

Les prêteurs auraient vu là une raison meilleure de compter sur nos ressources. En Angleterre, l'impôt sur le revenu a produit 200 millions; en Amérique, cet impôt a donné jusqu'à 380 millions.

Une voix. — En France, il ne produira pas 100 millions.

M. GERMAIN continue à faire l'éloge de l'impôt sur le revenu.

Plusieurs voix : — Ce n'est pas le moment!

M. GERMAIN. — Comment, ce n'est pas le moment! mais c'est la question d'ordre même. Le chef du pouvoir exécutif a examiné nos ressources et je les examine après lui.

M. Germain soutient que l'impôt sur le revenu est très applicable, les classes riches prouveront au-si pour leur exemple aux classes pauvres qu'elles sont prêtes à tous les sacrifices (rumours à droite; approbation à gauche.)

L'impôt sur le revenu a été compris en 1842 et établi par Robert Peel en Angleterre. Cet impôt et la radiation des taxes sur les céréales ont contribué à rendre le pain au pauvre moins amer (rumours divers.)

Une voix : Réservez ces considérations pour la discussion du budget.

Robert Peel n'est à jamais honoré par ce qu'il a fait en 1842. L'homme illustre qui est le chef de notre gouvernement n'a pendant longtemps d'abord très-jugement les libertés nécessaires; aujourd'hui, ce que je lui demanderais c'est d'être avec Robert Peel, l'homme de réforme nécessaire (très-bien! très-bien! à gauche.)

Après sa glorieuse vie, si noblement dépensée pour notre pays, l'honorable M. Thiers ne trouvera pas que son nom ait rien à perdre à être associé dans l'histoire, au nom de Robert Peel (très-bien! très-bien! à gauche.)

M. THIERS. — En remerciant l'honorable préopinant des éloges qu'il a bien voulu donner au gouvernement, je ne saurais accepter les éloges que je n'ai pas mérités sur les espérances qu'il conçoit sur mes dispositions futures à propos du dernier sujet qu'il a traité et que j'aurais voulu ne pas lui voir soulever au moment où nous sommes réunis (très-bien! très-bien!)

M. Thiers ne saurait non plus accepter la comparaison que M. Germain a fait de la Banque de France et de la Banque d'Italie qui avait des billets en défalcance de 10 et 15 % qui n'avaient pas le crédit de la Banque de France. On a parlé du dividende de la Banque. Aujourd'hui, on ne le connaît pas, parce qu'on ne connaît pas le chiffre de ses effets. D'ailleurs, le gouvernement n'a pas déterminé absolument qu'il paierait 10 %.

D'un autre côté, on voudrait donner à la Banque une extension de circulation qu'elle ne nous demande pas. C'est une preuve que la Banque est assurée de ses ressources. On dit qu'elle manque de papier, alors le billet de banque fera prime; il faut rechercher le